



## Passage conduite de gaz sous terrasse commune

Par **Lucie13700**, le **07/10/2009** à **10:13**

Bonjour,

Bonjour,

J'habite une maison de village mitoyenne avec une immeuble communal avec lequel nous avons une terrasse commune et des escaliers en droit de passage, la terrasse et les escaliers appartenant tous deux à un troisième propriétaire. La commune compte faire passer des conduites de gaz sous les escaliers "communs" sans l'autorisation du propriétaire absent et âgé et qui ne répond pas à ses courriers. En tant que possesseur d'un droit de passage, comme la commune, celle-ci peut-elle se passer de mon autorisation ?

Merci d'avance pour votre écoute.